

Politique d'attributions des fonds

Le sous-comité attribution des fonds propose de prioriser l'attribution des fonds selon les façons suivantes.

I. D'abord en considérant le montant minimal de fonctionnement de base (MMFB)

1. Considérant que l'un des objectifs prioritaires de la Fondation est de lever des fonds en vue de s'assurer que la communauté de Rose-des-Vents puisse profiter d'un montant minimal de fonctionnement de base (tel que décidé par l'AG spécial de février 2012, à la suite des recommandations du Comité Consultatif sur le Financement - CCF) il est proposé :
 - A. Que le montant minimal de fonctionnement de base (MMFB) puisse être indexé annuellement, si requis (Ex. : le fait de considérer le nombre de finissants par année en allouant pour chacun un budget en vue de l'activité de fin d'année pourrait créer un impact à la hausse sur le montant minimal de fonctionnement de base).
 - B. Les fonds amassés par la Fondation en vue d'obtenir le MMFB seront remis à l'école pour en faire la rétribution selon le cadre qui leur est propre.
 - C. Si ce MMFB n'est pas atteint pour l'année en cours, c'est à la Direction et au CÉ de voir comment seront partagés les fonds contenus dans le MMFB, toujours selon leur cadre.

II. Puis en étudiant une demande de financement

Cette demande de financement est étudiée par la Fondation après réception du formulaire dûment complété, selon notamment les caractérisations suivantes provenant de la mission de la Fondation (voir règlements généraux)

- A. Demande de financement pour financer des activités de recherche et/ou de perfectionnement pour la communauté ou les enseignants.
- B. Demande de financement pour l'achat de biens.
- C. Demande de financement pour des projets spéciaux incluant les projets de classe.
- D. Demande de financement pour des projets humanitaires.

Les demandes parviennent à la Fondation après avoir été validées par la direction qui vérifiera si les sommes sont disponibles dans d'autres fonds de l'école ou par le MMFB. Le CÉ valide aussi la demande.

Par la suite, le CA de la Fondation étudiera la demande en prenant en considération les montants dont elle dispose et le nombre de demandes.

La Fondation peut faire des campagnes de financement ad hoc pour, par exemple, des besoins humanitaires.

III. Une considération sera apportée quant aux types de demande

De façon non limitative, la Fondation souhaite prioriser les demandes de financement en considérant d'abord :

Type de demande	Pourcentage proposé	Commentaire
C. Les demandes pour des projets spéciaux.	50 %	On comprend qu'il peut y avoir différentes façons de procéder pour aller chercher les fonds.
A. Les demandes pour financer des activités de recherche et/ou de perfectionnement pour la communauté ou les enseignants.	20 %	
B. Demande de financement pour l'achat de biens.	30 %	Étant donné que ce poste budgétaire peut demander une grande dépense, il sera possible de faire des campagnes de financement dédiées et d'accumuler sur plusieurs années.

IV. Des campagnes de financement spéciales sont possibles

La Fondation peut, de sa propre initiative et avec l'approbation du CÉ décider de faire des campagnes de financement spéciales ou ad hoc à tout moment en cours d'année. Le tout en lien avec les valeurs et les besoins de la communauté Rose-des-Vents.

V. Quant est-il pour les dons dédiés?

Il est possible que la Fondation reçoive ou demande des dons dédiés spécifiquement pour une activité ou un projet spécifique.

Les fonds amassés seront alors comptabilisés dans un poste budgétaire spécifique. Toute somme non utilisée par le projet spécifique seront disponible pour les autres projets.

VI. Formulaire type

Un formulaire allégé a été conçu pour faciliter le traitement des demandes et en faire le suivi en tenant compte des dates de dépôt.

Le formulaire sera disponible à la réception ou encore sur le site Internet de l'école Rose-des-Vents dans la section Fondation.

VII. Exemples de décisions pouvant être rendues par la Fondation

Exemple 1 : La Fondation Rose-des-Vents pourra financer votre projet/activité à X % (X = niveau de pourcentage du montant demandé qui sera accordé).

Exemple 2 : La Fondation Rose-des-Vents ne pourra financer votre projet/activité étant donné le manque de fonds, mais s'offre de vous aider dans votre campagne financement en (aide administrative, émission de reçu d'impôts...).

Merci de nous faire savoir dans quelle mesure vous souhaiteriez notre collaboration...